

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCHÉMINES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS**

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le **1er jour de février 2016**, à 19h30 à la salle du conseil municipal.

Après le mot de bienvenue et l'appel des présences, il est constaté la présence des conseillers (ères) suivant (es):

Siège #1 - Jacques Audet
Siège #2 - Thérèse Blanchet
Siège #4 - Marcel Bégin
Siège #5 - Jocelyn Pouliot
Siège #6 - Stéphanie Deblois

Siège #3 - Richard Pouliot

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de M. Adélard Couture, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nicole Mathieu assiste également à cette séance.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

23-02-2016

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME STÉPHANIE DEBLOIS APPUYÉ, ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE L'ON
ACCEPTE L'ODRE DU JOUR TEL QUE LU ET MODIFIÉ.**

- 1 - APPEL DES PRÉSENCES**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 - Adoption du procès-verbal du 11 JANVIER 2016**
- 4 - SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**
- 5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES**
 - 5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 02-16**
 - 5.2 - Résolution, congrès de la Corporation des Inspecteurs Municipaux du Québec**
 - 5.3 - Résolution, financement du projet de réaménagement de la route 204, conduites d'aqueduc et égout**
 - 5.4 - Résolution, augmentation salariale des employés municipaux**
 - 5.5 - Résolution, ajustement salarial pour l'inspecteur municipal et le 2e homme, journalier-camionneur**
 - 5.6 - Résolution, augmentation salariale des élus**
- 6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE**
 - 6.1 - Résolution, adoption de la politique de mise aux normes des installations septiques**
- 7 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT**
 - 7.1 - Résolution, demande de subvention amélioration du réseau routier municipal pour 2016**
 - 7.2 - Résolution, demande de subvention, chemin d'accès aux ressources**
- 8 - LÉGISLATION**
 - 8.1 - Résolution, renouvellement de notre entente juridique pour 2016**
 - 8.2 - Résolution, acceptation de l'offre de services de la Firme d'ingénierie WSP et des Architectes Odette Roy et Isabelle Jacques, aménagement d'une voûte**
- 9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE**

9.1 - Résolution, processus d'achats regroupés de l'UMQ pour les habits de combat.
10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
10.1 - Résolution, dérogation mineure, lot 5 325 617, derrière le 132, rue de la Fabrique
11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE
11.1 - Résolution, demande de subvention, Comité Maisons Fleuries
11.2 - Résolution, budget de fonctionnement 2016, bibliothèque municipale
11.3 - Résolution, remboursement des dépenses de fonctionnement 2015, bibliothèque municipale
11.4 - Résolution, demande de subvention, fonds culturel des Etchemins
11.5 - Résolution, Fête Nationale des Québécois
11.6 - Résolution, demande de subvention, activité "Plaisirs d'hiver"
12 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE
13 - CORRESPONDANCE
14 - VARIA
14.1 - Résolution, achat d'une flèche aux leds, travaux publics
14.2 - Résolution - récupération de taxes, contrat avec Planitaxe (Ethier Avocats Inc)
15 - PÉRIODE DE QUESTIONS
16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

24-02-2016

3.1 - Adoption du procès-verbal du 11 JANVIER 2016

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le procès-verbal du 11 janvier 2016 soit adopté, et signé tel que présenté;

ADOPTÉE

4 - SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

- L'activité "Plaisirs d'hiver" se tiendra cette année à l'arrière du bureau municipal, il y aura différentes activités, de la glissade, une zone wixx, un rallye pour les enfants, de la tire d'érable sur la neige, de la musique d'ambiance. Les gens pourront se réchauffer à l'intérieur du bureau municipal, chocolat chaud et café seront donnés gratuitement.

5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES

25-02-2016

5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 02-16

ATTENDU : la liste des comptes numéro 02-16 préparée par *Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 1er février 2016* dans laquelle figurent tous les comptes à accepter au montant de 62,572.18\$.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le

conseil municipal adopte les comptes mentionnés sur la liste 02-16 tels que présentés. Le total des comptes pour **FÉVRIER 2016 s'élève à: 62,572.18\$.**

QUE la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 02-16.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nicole Mathieu, Sec.-Trés. & Directrice Générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois de **février 2016.**

Nicole Mathieu, Sec.-Trés. & Directrice Générale

26-02-2016

5.2 - Résolution, congrès de la Corporation des Inspecteurs Municipaux du Québec

CONSIDÉRANT QUE M. Daniel Boutin doit dans le cadre de son travail connaître toutes les nouvelles normes et règles pour les différentes sphères d'activités;

PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis autorise l'inspecteur municipal, M. Daniel Boutin à assister au congrès de la COMBEQ qui se tiendra cette année, les 28-29 et 30 avril prochains, à l'Hôtel Universel de Rivière-du-Loup. Le coût de l'inscription au congrès est de 550\$ (taxes en sus).

QUE l'on paye tous les frais relatifs au congrès (chambre, repas, frais de déplacement).

ADOPTÉE,

27-02-2016

5.3 - Résolution, financement du projet de réaménagement de la route 204, conduites d'aqueduc et égout

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Camille doit financer un montant de 1,255,543.00\$ relatif aux travaux de réaménagement de route 204 et de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout domestique, projet numéro 556 151.

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Camille souhaite négocier de gré à gré avec la Caisse Populaire Desjardins des Etchemins le financement de ce prêt;

ATTENDU QUE La Municipalité de Saint-Camille doit négocier le taux du financement, à la date qui sera fixée par le MAMROT en 2016.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte de négocier de gré à gré avec la Caisse Populaire Desjardins des Etchemins, le financement d'un montant de 1,255,543.00\$ relatif à un emprunt sur 20 ans;

QUE l'on autorise le maire, Monsieur Adélarde Couture, et la directrice générale, Madame Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille tous les documents relatifs à ce financement.

ADOPTÉE,

28-02-2016

5.4 - Résolution, augmentation salariale des employés municipaux

CONSIDÉRANT QUE l'indice des prix à la consommation du Québec a atteint 1,3% en décembre 2015, une moyenne pour l'ensemble des secteurs, et a atteint pour le secteur de l'alimentation 2,4% et a atteint pour l'ensemble des secteurs sans l'énergie 1,7%;

CONSIDÉRANT QUE la hausse des prix à la consommation affecte les employés et les consommateurs en général;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le Conseil Municipal de Saint-Camille fixe l'augmentation du salaire des employés municipaux pour 2016, à 2% et rétroactif au 1er janvier 2016.

QUE toutes les conditions relatives à cette négociation soient indiquées à la convention de travail des employés municipaux.

ADOPTÉE,

29-02-2016

5.5 - Résolution, ajustement salarial pour l'inspecteur municipal et le 2e homme, journalier-camionneur

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a procédé à la démarche d'équité salariale et à l'exercice d'évaluation mené en collaboration avec une tierce personne de la compagnie Qualitemps Inc. dans la semaine du 11 mai 2015;

PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal adopte l'ajustement salarial pour 2016, et rétroactif au 1er janvier 2016, suite à l'évaluation menée dans le cadre de la démarche d'équité salariale;

QUE l'ajustement salarial fasse partie intégrante de la convention de travail des employés municipaux.

L'ajustement 2016, (voir feuille en annexe)

ADOPTÉE,

30-02-2016

5.6 - Résolution, augmentation salariale des élus

IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE dorénavant le salaire mensuel des conseillers (ères) sera de 210\$, au lieu de 218.76\$, et qu'un montant forfaitaire de 10\$ sera ajouté pour chaque réunion à la rémunération globale mensuelle pour les conseillers (ères) qui assisteront aux séances du conseil municipal dûment convoquées, et que dorénavant le salaire mensuel du maire sera de 630\$ au lieu de 656.35\$, et qu'un montant forfaitaire de 30\$ sera ajouté pour chaque réunion à la rémunération globale mensuelle du maire s'il assiste aux séances du conseil municipal dûment convoquées.

ADOPTÉE,

6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE

6.1 - Résolution, adoption de la politique de mise aux normes des installations septiques

Cet item sera discuté lors de la prochaine séance de travail, (des recommandations du comité consultatif d'urbanisme seront déposées pour étude).

31-02-2016

7 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT

7.1 - Résolution, demande de subvention amélioration du réseau routier municipal pour 2016

CONSIDÉRANT QUE la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis projette la réalisation de différents travaux d'amélioration du réseau routier municipal pour l'année 2016, selon la liste suivante :

- Débroussaillage de certaines sections du rang 2, rang St-Joseph et Rang A et B : 4,000\$
- Creusage de fossés du rang 2 et rang St-Joseph : 10,000\$;
- Ajout de gravier 0-3/4 dans le rang A et B, rang St-Joseph et rang 2 : 16,000\$;
- Réfection de ponceaux et changer des ponceaux dans le rang 2 Est et Ouest, et le rang 3 Est: 8,000\$;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont prioritaires pour la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis possède 112.30 km de voie;

CONSIDÉRANT QUE le rang 2 compte de nombreuses résidences et chalets;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux travailleurs circulent à chaque jour sur le rang 2, le rang 3, rang St-Joseph et rang A et B;

CONSIDÉRANT QUE le rang St-Joseph, le rang 2, le rang 3 et le rang A et B, ont besoin de travaux pour en améliorer leur égouttement;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis demande à notre députée de Bellechasse, Madame Dominique Vien, une contribution financière suffisante pour réaliser d'importants projets, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local pour les rang 2, rang 3, rang St-Joseph et rang A et B.

ADOPTÉE,

32-02-2016

7.2 - Résolution, demande de subvention, chemin d'accès aux ressources

CONSIDÉRANT QUE la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis procède à chaque année à l'entretien du chemin d'accès aux ressources (coupe-feu);

CONSIDÉRANT QUE ce chemin a toujours besoin de réfection et d'amélioration. Pour 2016 des travaux de nivelage et d'ajout de gravier, ainsi que le creusage de fossés et de réfection de ponceaux sont prévus au calendrier;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis demande au Ministère des Transports, une subvention de 2000\$ pour l'entretien d'une partie de 3.92 km du chemin d'accès aux ressources (coupe-feu).

ADOPTÉE,

8 - LÉGISLATION

33-02-2016

8.1 - Résolution, renouvellement de notre entente juridique pour 2016

IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME STÉPHANIE DEBLOIS APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le Conseil Municipal renouvelle son entente « forfait juridique » consultation générale avec la Société d'Avocats Morency de Québec. L'entente est pour l'année 2016.

Le coût de l'entente est 1200,00\$ (taxes en sus);

ADOPTÉE

8.2 - Résolution, acceptation de l'offre de services de la Firma d'ingénierie WSP et des Architectes Odette Roy et Isabelle Jacques, aménagement d'une voûte

L'offre de services n'est pas acceptée, d'autres options seront étudiées au cours des prochaines semaines.

Il est convenu d'un commun accord de prendre des informations auprès de compagnies spécialisées concernant l'achat de coffres-forts pour ranger les archives importantes de la municipalité, à discuter lors de la prochaine séance de travail de la fin février 2016.

9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

34-02-2016

9.1 - Résolution, processus d'achats regroupés de l'UMQ pour les habits de combat.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille veut participer au processus d'achats regroupés de l'Union des Municipalités du Québec pour les équipements incendie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité St-Camille souhaite acheter deux habits de combat pour remplacer ceux non-conformes.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille participe au processus d'achats regroupés de l'Union des Municipalités du Québec pour les équipements incendie;

QUE la Municipalité de Saint-Camille achètera deux habits de combat pour remplacer ceux non-conformes.

ADOPTÉE,

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

35-02-2016

10.1 - Résolution, dérogation mineure, lot 5 325 617, derrière le 132, rue de la Fabrique

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'urbanisme a reçu une demande de Madame Jeanne-Mance Lamontage, du 132, rue de la Fabrique, relativement à la modification du zonage afin d'autoriser l'affectation industrielle dans le secteur visé;

CONSIDÉRANT QUE la nature de cette demande est de permettre le lotissement d'un terrain ayant une largeur de 7,87 mètres (cadastre projeté 5 842 273) alors que le règlement de lotissement exige une largeur de 21 mètres minimum.

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation permettra de régulariser un usage existant non-conforme à la réglementation d'urbanisme.

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation a pour effet de créer une nouvelle propriété affectée à un usage "industriel";

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation peut être qualifié de "mineure" vu l'impact majeur qu'occasionnerait un refus de la municipalité conduisant à la fermeture de l'entreprise ainsi qu'à la démolition partielle du garage;

CONDIÉRANT QUE le Comité Consultatif d'urbanisme suite à sa réunion tenue le 29 janvier dernier recommande l'acceptation de la dérogation mineure.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME STÉPHANIE DEBLOIS APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE le conseil municipal adopte la dérogation mineure pour permettre le lotissement d'un terrain ayant une largeur de 7,87 mètres (cadastre projeté 5 842 273) alors que le règlement de lotissement exige une largeur de 21 mètres minimum, pour permettre de régulariser un usage existant non-conforme à la réglementation d'urbanisme, et créer une nouvelle propriété affectée à un usage "industriel" pour l'immeuble situé derrière la résidence du 132, rue de la Fabrique, à Saint-Camille, sur le lot 5 325 617.

ADOPTÉE,

11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

36-02-2016

11.1 - Résolution, demande de subvention, Comité Maisons Fleuries

CONSIDÉRANT QUE le Comité Maisons Fleuries est responsable de l'embellissement de notre municipalité depuis plusieurs années, et qu'il fait du bon travail;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal suite aux résultats de 2015, (3 fleurons) veut mandater le comité Maisons Fleuries pour monter un projet en vue de l'obtention de 4 fleurons;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal va demander au comité Maisons Fleuries d'étudier le rapport d'évaluation et de nous soumettre des idées pour l'amélioration des points mentionnés au rapport, et ce, d'ici les deux prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a ajouté un montant mille dollars au budget pour permettre la réalisation de nouveaux projets d'embellissement durant l'année 2016.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME STÉPHANIE DEBLOIS APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille accorde dès maintenant une subvention de fonctionnement de 1,500\$ au Comité Maisons Fleuries pour l'année 2016.

QU'UN montant de mille dollars soit réservé pour les projets d'embellissement qui seront soumis durant l'année 2016;

ADOPTÉE,

37-02-2016

11.2 - Résolution, budget de fonctionnement 2016, bibliothèque municipale

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque municipale est maintenant affiliée au réseau biblio de la Capitale Nationale et de la Chaudière-Appalaches;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses de fonctionnement sont gérées par le comité en place, et qu'il y aura une reddition de comptes à la fin de l'année lors de la vérification annuelle;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille octroie dès maintenant le budget de fonctionnement au montant de 2,405,00\$ à la bibliothèque municipale pour l'année 2016.

QUE la Municipalité de Saint-Camille paye un premier versement du budget de fonctionnement, soit un montant de 1,200.00\$

QUE le responsable de la bibliothèque devra soumettre les pièces justificatives mensuellement ou annuellement ainsi que le tableau de reddition de comptes pour la vérification annuelle.

ADOPTÉE,

38-02-2016

11.3 - Résolution, remboursement des dépenses de fonctionnement 2015, bibliothèque municipale

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque municipale est maintenant affiliée au réseau biblio de la Capitale Nationale et de la Chaudière-Appalaches;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses de fonctionnement sont gérées par le comité en place, et qu'il y aura une reddition des comptes 2015 lors de la vérification annuelle d'ici quelques semaines;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille rembourse les dépenses de fonctionnement au montant de 1,513,73\$ à la bibliothèque municipale, pour l'année financière 2015.

QUE le responsable de la bibliothèque a déposé les pièces justificatives pour la vérification annuelle.

ADOPTÉE,

39-02-2016

11.4 - Résolution, demande de subvention, fonds culturel des Etchemins

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a lancé un nouveau fonds culturel qui vise à soutenir les artistes, comités, organismes et les entreprises des Etchemins qui souhaitent élaborer et réaliser des projets culturels ponctuels et novateurs.

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour présenter un projet est le 31 mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE M. Jacques Audet, conseiller municipal souhaite apporter son aide pour le montage d'un projet – "les vendredis musicaux: douze concerts gratuits" qui se tiendront dans le parc municipal;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille présente un projet dans le cadre du nouveau fonds culturel 2016 de la MRC des Etchemins;

QUE M. Jacques Audet soit mandaté par le conseil municipal pour collaborer à l'élaboration du projet;

QUE l'on autorise la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à présenter

une demande, pour et au nom de la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis.

ADOPTÉE,

40-02-2016

11.5 - Résolution, Fête Nationale des Québécois

IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis présente une demande de subvention dans le cadre du programme de la Fête Nationale du Québec 2016;

QUE l'on autorise la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à présenter une demande, pour et au nom de la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis.

ADOPTÉE,

41-02-2016

11.6 - Résolution, demande de subvention, activité "Plaisirs d'hiver"

CONSIDÉRANT QUE la Comité des Loisirs de Saint-Camille veut ajouter de nouvelles activités dans le cadre de la journée "Plaisirs d'hiver" qui se tiendra le 21 février prochain, (glissades, tire d'érable sur la neige, zone Wixx, activités à l'intérieur pour les enfants pour se réchauffer, et autres).

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE la Municipalité participe financièrement à l'activité "Plaisirs d'hiver" qui se tiendra le dimanche 21 février prochain, sur le terrain à l'arrière de l'édifice municipal, sis au 727, rue Principale. Le montant de la subvention se chiffre à 150.00\$

ADOPTÉE,

12 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE

-Incendie: Le maire indique que la discussion se continue pour savoir si la Municipalité de Saint-Magloire va s'intégrer à la régie inter-municipale des services incendie. Il mentionne également que le départage des coûts de fonctionnement sera fait par un comptable, et que le contrat de fonctionnement par un avocat. La Municipalité de Saint-Camille pourrait être mandataire de la gestion des coûts et de la facturation.

-Maire: Le maire indique qu'il a assisté à la réunion mensuelle du conseil des maires, à une rencontre sur le dossier incendie, une rencontre avec le président de la FQM, à la soirée reconnaissance pour les bénévoles de la municipalité, au conseil d'administration de la MRC des Etchemins, à la réunion de travail du conseil municipal, à la séance régulière du conseil municipal. Il fait un bref résumé de ces réunions.

13 - CORRESPONDANCE

42-02-2016

13.1 - Résolution - paiement de la facture de Can-Explore Inc

CONSIDÉRANT QUE nous avons mandaté la firme Can-Explore Inc. pour effectuer l'inspection télévisée des conduites existantes afin de constituer notre plan d'intervention, dans le cadre du programme de la taxe d'accise sur l'essence, 2014-2018.

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés le 17 décembre dernier, et que le rapport d'inspection a été produit et envoyé à la firme d'ingénierie WSP

responsable de rédiger notre plan d'intervention dans le cadre du nouveau programme de la taxe d'accise sur l'essence, 2014-2018.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille paye la facture no. 1181 de Can-Explore au montant de 11,836.85\$ (taxes incluses).

ADOPTÉE,

13.2 - Lettre de la MMQ du Québec

La directrice fait lecture d'une lettre de la Mutuelle des Municipalités de Québec indiquant que la Municipalité de Saint-Camille recevra une ristourne au montant de 3,088\$ pour cette année.

13.3 - Rencontre avec les dirigeants de Desjardins

La directrice générale indique que la Caisse Populaire des Etchemins a confirmé une rencontre avec les dirigeants des Municipalités (maires et directeurs généraux), le 16 février prochain à Sainte-Justine. L'endroit et l'heure nous seront donnés par voie de communiqué.

C'est M. Marcel Bégin, maire suppléant qui remplacera M. Adélarde Couture qui sera absent à cette date.

43-02-2016

13.4 - Lettre d'invitation, SADC de Bellechasse-Etchemins

Lecture est faite par la directrice générale, d'une invitation de la SADC pour la 8e édition de l'Événement inspirant, qui se tiendra cette année, le mardi 15 mars 2016, à 17h30, au Centre Sportif et Culturel de Sainte-Claire, la conférence "Le succès de mes échecs" avec l'auteure à succès mondialement, Kim Thù.

IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE La Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis participe à la 8e édition de : l'Événement inspirant de la SADC de Bellechasse-Etchemins avec l'auteure à succès, Madame Kim Thù.

QUE le conseil municipal autorise le Maire, Monsieur Adélarde Couture à participer à l'Événement inspirant. Le coût d'inscription est de 40\$/par personne.

ADOPTÉE,

14 - VARIA

44-02-2016

14.1 - Résolution, achat d'une flèche aux leds, travaux publics

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à l'achat d'une flèche aux leds (40 leds/amp) pour ajouter de la sécurité et de la signalisation lors des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé des cotations à deux fournisseurs pour l'achat d'une flèche aux leds (40 leds/amp):

-Quincaillerie St-Camille: 1770.42\$ (taxes en sus);

-Signalisation Lévis: 950.00\$ (taxes en sus).

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille procède à l'achat d'une flèche aux leds (40 Leds/amp) chez Signalisation Lévis Inc. Le coût d'achat est de 950.00\$ (taxes en sus).

ADOPTÉE,

45-02-2016

14.2 - Résolution - récupération de taxes, contrat avec Planitaxe (Ethier Avocats Inc)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis désire obtenir les services de la part de Planitaxe;

CONSIDÉRANT QUE Planitaxe accepte de fournir à la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis les services ci-après décrits, moyennant bonne et valable considération;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent confirmer leur entente par écrit;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont la capacité et la qualité d'exercer tous les droits requis pour la conclusion et l'exécution de l'entente constatée dans le présent contrat;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte l'offre de services de Planitaxe (Ethier Avocats Inc.) comme stipulé dans le contrat de services ci-joint.

QUE l'on autorise le maire, M. Adélarde Couture et la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille le contrat.

ADOPTÉE

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions de l'assistance.

16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 21h30.

Adélarde Couture, maire

Nicole Mathieu, directrice générale

ADOPTÉE